

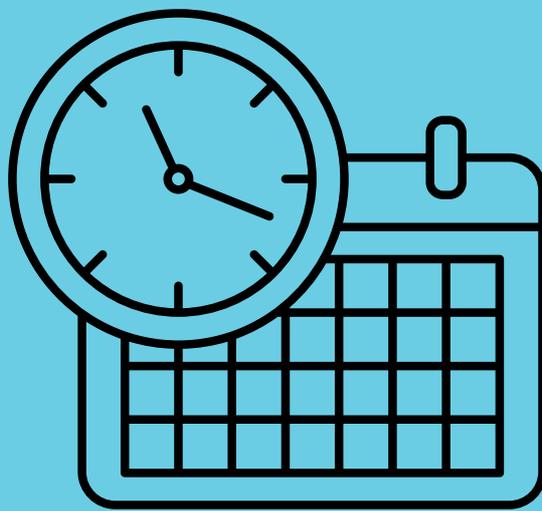
Dossier d'inscription Rentrée 2022

Lycée des métiers des services Antoine Lavoisier - Méru



LYCÉE
LAVOISIER

LYCÉE DES MÉTIERS
MÉRU



Calendrier des inscriptions et réinscriptions

Réinscriptions :

- Jeudi 30 Juin 2022 : Premières passant en Terminale
- Vendredi 1er Juillet 2022 : Entrants passant en Première

Inscriptions :

- Lundi 4 Juillet 2022 : 2ndes ASSP et 2ndes MTNE
- Mardi 5 Juillet 2022 : 2ndes GATL et 2ndes MPMIA
- Mercredi 6 Juillet 2022 : 3PMET et 1OL

Sur place, des postes informatiques seront à disposition afin de procéder aux demandes de bourses. À cet effet, pensez à vous munir d'un avis d'imposition et/ou de votre identifiant France Connect.

Liste des pièces justificatives à fournir:

SERVICE VIE SCOLAIRE :

- Fiche de renseignements et coordonnées
- Fiche Autorisation de sortie de l'établissement
- Copie d'une pièce d'identité (Recto-Verso) de l'élève
- Copie de la carte vitale de l'élève s'il est âgé de plus de 16 ans ou du responsable auquel il est rattaché s'il a moins de 16 ans
- 1 photo avec Nom et Prénom de l'élève inscrits au dos (format identité).
- Justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, quittance de loyer, titre de propriété, quittance d'assurance pour le logement).
- Copie de l'attestation d'assurance scolaire
- Copie du diplôme de l'ASSR2
- Copie du jugement en cas de divorce
- En cas de demande d'internat, les fiches de candidature à l'internat
- En cas d'adhésion à la MDL, coupon d'adhésion MDL
- **OBLIGATOIREMENT :**
 - **ATTESTATION DE RECENSEMENT (Se présenter en mairie aux 16 ans et 3 mois révolus)**
- **OU**
 - **CERTIFICAT DE PARTICIPATION À LA JDC (Journée Défense et Citoyenneté)**

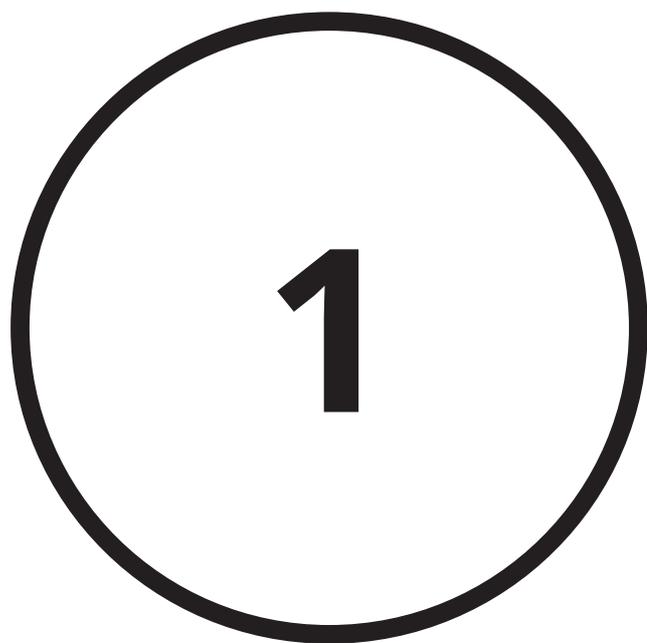
SERVICE INFIRMERIE :

- Fiche infirmerie
- Copie des vaccins (carnet de santé)
- Questionnaire médical selon les filières
- Document relatif à la protection des mineurs en formation professionnelle

SERVICE GESTION :

- Fiche inscription restauration et hébergement scolaire
- Autorisation de prélèvement / Mandat SEPA
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)





Service vie scolaire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2020-2021

Formation : Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) comportent des précisions utiles pour remplir la fiche

IDENTITE DE L'ELEVE		
Nom de famille * :	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Nom d'usage * :	Né(e) le * : / /	
Prénom 1 * :	Prénom 2 :	Prénom 3 :
Commune de naissance :	Département de naissance * :	
Pays de naissance :	Nationalité :	

Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

Nom d'usage : uniquement pour le nom d'époux/épouse

Né(e) le : sous la forme JJ/MM/AAAA

Département de naissance : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France

REPRESENTANT LEGAL *	A contacter en priorité : <input type="checkbox"/>	
Lien avec l'élève * :	Civilité : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	
Nom de famille :		
Nom d'usage :	Prénom :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle :	(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)	
Adresse :		
Code postal :		Commune :
Pays :		@ Courriel :
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :		<input type="checkbox"/>
 domicile :	 travail :	
 mobile :	J'accepte de recevoir des SMS :	<input type="checkbox"/>

Le représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

REPRESENTANT LEGAL *	A contacter en priorité : <input type="checkbox"/>	
Lien avec l'élève * :	Civilité : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	
Nom de famille :		
Nom d'usage :	Prénom :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle :	(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)	
Adresse :		
Code postal :		Commune :
Pays :		@ Courriel :
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :		<input type="checkbox"/>
 domicile :	 travail :	
 mobile :	J'accepte de recevoir des SMS :	<input type="checkbox"/>

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ELEVE *		A contacter en priorité : <input type="checkbox"/>
Lien avec l'élève * :	Civilité : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	
Nom de famille :		
Nom d'usage :	Prénom :	
Adresse :		
.....		
.....		
Code postal :	Commune :	
Pays :	@ Courriel :	
 domicile :	 travail :	
 mobile :	J'accepte de recevoir des SMS : <input type="checkbox"/>	

La personne en charge lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.
Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

COORDONNEES DE L'ELEVE	
<input type="checkbox"/> L'élève habite chez * :	
<input type="checkbox"/> Possède sa propre adresse * :	
.....	
.....	
Code postal :	Commune :
Pays :	@ Courriel :
 domicile :	 travail :
 mobile :	

L'élève habite chez : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.
L'élève possède sa propre adresse : dans ce cas uniquement, remplir les champs adresse, code postal, commune et pays.

AUTRE PERSONNE A CONTACTER	
Lien avec l'élève * :	Civilité : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>
Nom de famille :	
Nom d'usage :	Prénom :
 domicile :	 travail :
 mobile :	J'accepte de recevoir des SMS : <input type="checkbox"/>

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : .. / .. / ..

Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information des familles

A quoi sert cette fiche ?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans **Siècle** (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD.

Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

Sont destinataires de ces données :

- **Au niveau de l'établissement** : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent.
- **Au niveau départemental** : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.
- **Au niveau académique** : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- **Dans les centres d'information et d'orientation** : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.
- **Au sein des collectivités territoriales** :
 - dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;
 - dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/rid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier adressé au :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

AUTORISATION DE SORTIE DE L'ETABLISSEMENT
2022-2023

Je soussigné(e)

Représentant légal de l'élève

En classe de

- L' **autorise** à sortir en dehors des heures de cours de la journée
- L' **autorise** à sortir pendant le créneau horaire du déjeuner
- Ne l' **autorise pas à sortir** durant la journée

Le.....

Signature du représentant légal

Lycée des Métiers Antoine LAVOISIER
8 Rue Jules FERRY
60110 MERU
Tel : 03 44 52 65 40
Mel : ce.0601470X@ac-amiens.fr
www.lycee-lavoisier-meru.fr

AUTORISATION DE SORTIE DE L'ETABLISSEMENT 2022-2023

Je soussigné(e)

Représentant légal de l'élève

En classe de **3^{ème} prépa-métiers**

L' **autorise** à sortir pendant le créneau horaire du déjeuner

Ce régime convient uniquement pour les élèves demi-pensionnaires au ticket. Le créneau horaire du déjeuner s'étend de 11h30 à 13h30, selon l'emploi du temps.

Ne l' **autorise pas à sortir** durant la journée

L'élève peut quitter l'établissement uniquement lorsque sa journée de cours est terminée.

Le.....

Signature du représentant légal

Lycée des Métiers Antoine LAVOISIER
8 Rue Jules FERRY
60110 MERU
Tel : 03 44 52 65 40
Mel : ce.0601470X@ac-amiens.fr
www.lycee-lavoisier-meru.fr



DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

PARTIE À REMPLIR PAR LES AUTORITÉS PARENTALES ET L'ÉLÈVE

L'ÉLÈVE

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : ____ / ____ / _____ Femme Garçon

SES RÉPRESENTANTS LÉGAUX

Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/>
Si autre (préciser) : _____	Si autre (préciser) : _____
Nom / Prénom : _____	Nom / Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
CP : _____	CP : _____
VILLE : _____	VILLE : _____
<input type="checkbox"/> L'adresse ci-dessus est aussi l'adresse de résidence du candidat	<input type="checkbox"/> L'adresse ci-dessus est aussi l'adresse de résidence du candidat
Téléphone 1 : _____	Téléphone 1 : _____
Téléphone 2 : _____	Téléphone 2 : _____
Email : _____	Email : _____

En cas de déménagement à venir, future adresse du candidat et date d'emménagement : _____



DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

PARTIE À REMPLIR PAR LES AUTORITÉS PARENTALES ET L'ÉLÈVE

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ(E) ACTUELLEMENT

Nom de l'école / du collège / du lycée : _____

Ville : _____

Département : _____

Classe ou niveau scolaire : _____

Langue vivante A : _____ Langue vivante BA : _____

Enseignements de spécialité, série : _____

L'élève bénéficie-t-il d'un accompagnement / d'une prise en charge particulière (besoins éducatifs particuliers) ?

ULIS SEGPA UPE2A PAP PAI PPS / Gevasco / MDPH

Autre dispositif, préciser : _____

En dehors de l'établissement, l'élève bénéficie-t-il d'un suivi particulier ?

Orthophoniste Psychologue Ergothérapeute Autre, préciser : _____

ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ

Nom du collège / du lycée : _____

Ville : _____

Département : _____

En collège, classe de 6^e 5^e 4^e 3^e

En lycée général et technologique, classe de 2^{de} 1^{re} T^{le}

En lycée professionnel, classe de 3^e prépa métier CAP 1^{ère} année CAP 2^{ème} année
2^{de} pro. 1^{re} pro. T^{le} pro.

Pour les candidats en filière technologique ou professionnelle, précisez la section demandée :

Attention, la candidature en internat ne pourra être validée que si l'élève obtient son affectation dans l'établissement demandé (après procédure d'affectation sur Affelnet).

Pourquoi adhérer à la maison des lycéens (MDL) ?

La MDL est une association (loi 1901) pour les élèves, elle permet d'organiser des sorties diverses au cours de l'année scolaire. Ces cotisations permettent aussi d'améliorer le Foyer des élèves, lieu convivial où les lycéens peuvent écouter de la musique, regarder la télé, faire des jeux de société, du babyfoot, du tennis de table ou tout simplement discuter entre eux, bref un lieu d'échange qui leur appartient, qu'ils doivent avant tout respecter afin d'en profiter au maximum. Tout cela bien sur sous la surveillance d'un adulte (assistant d'éducation). Tout adhérent à la MDL participera à l'assemblée générale de l'association qui a lieu plusieurs fois dans l'année afin de décider des projets.

Les élèves adhérents sont membres du bureau de l'association

Adhésion MDL (Maison des Lycéens) : 5€ à l'année

Coupon réponse à découper et joindre votre chèque à l'ordre de : Maison des Lycéens

Oui

Non

NOM :

PRENOM :

CLASSE:

SIGNATURE :

Reçu d'adhésion à la MDL

Nom :

Prénom :

Classe :

L'association atteste avoir reçu ce jour, le / / , la somme de 5€ en :

Chèque

Espèces

Pour l'adhésion à la Maison des Lycéens de l'année 20..../20...



Service infirmerie

FICHE INFIRMERIE

Année scolaire : 2022-2023

Classe à la rentrée 2022 :

Document non confidentiel à remplir par les représentants légaux à chaque début d'année scolaire ; si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe cachetée à l'intention de l'infirmière et du médecin scolaire.

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de sécurité sociale des parents ou de l'élève si plus de 16 ans :

En cas d'accident ou de maladie, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

- N° de téléphone du domicile :
- N° de téléphone portable du père :
- N° de téléphone portable de la mère :
- Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....

En cas d'urgence, après appel au SAMU, un élève accidenté ou malade peut être orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un adulte.

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements, pathologie particulière, interventions chirurgicales, précautions particulières à prendre...) :

.....
.....
.....

Si votre enfant doit prendre un traitement pendant ses heures de présence au lycée, les médicaments ainsi qu'un double de l'ordonnance et une autorisation parentale doivent être apportés à l'infirmière.

L'élève est-il suivi par un spécialiste ? oui non

Si oui, lequel ? :

L'élève est-il dispensé d'éducation physique et sportive ? oui non

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU VERSO

Vaccinations :

Merci de vous assurer que les vaccinations de votre enfant sont à jour et joindre impérativement les photocopies du carnet de santé. Les vaccinations diphtérie, tétanos, poliomyélite sont OBLIGATOIRES ainsi que les rappels.

Aménagements existants et/ou à mettre en place :

- PAI (pathologie chronique avec traitement d'urgence) : déjà existant ou à créer
- PPS (situation de handicap, suivi MDPH) : déjà existant ou à créer
- PAP (troubles des apprentissages diagnostiqués par un spécialiste) : déjà existant ou à créer

Le ___ / ___ / ___ A _____

Signatures des responsables légaux



Année scolaire 20___/ 20___

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Madame, Monsieur,

Pour les besoins liés à sa formation professionnelle, votre (fils)(fille), devra être affecté(e) à certains travaux réglementés par le code du travail. Etant mineur, l'exécution des travaux ne pourra se faire que sur décision du chef d'établissement et information à l'inspection du travail.

Dans le cadre de cette procédure, votre (fils)(fille) bénéficie d'une surveillance médicale renforcée et annuelle. Il (elle) sera convoqué(e), en début d'année scolaire, pour passer une visite médicale ou un entretien par le médecin et/ou l'infirmier(ière) de l'Éducation Nationale (Seuls personnels habilités à la faire). A l'issue de la visite médicale ou de l'entretien, un **avis médical d'aptitude** sera délivré.

Conformément au code du travail, l'avis médical d'aptitude est indispensable pour autoriser l'élève mineur à travailler en atelier dans l'établissement ainsi que pour les périodes de formation en milieu professionnel.

Si nous sommes amenés à constater l'absence sans motif valable (hospitalisation, événement familial grave,...) de votre enfant à une convocation, aucun avis médical ne pourra être fourni et le travail en atelier lui sera interdit.

La famille sera alors convoquée par le chef d'établissement et recevra l'injonction de prendre rendez-vous au centre médico-scolaire du médecin de l'Éducation Nationale afin de se mettre en règle. Les frais de transport resteront à la charge de la famille.

En l'absence de visite médicale, le travail en atelier sera interdit et l'élève ne pourra donc plus suivre sa formation.

Je, soussigné,Père / Mère (1)

de l'élève

inscrit en classe de

déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date :

Signature :

(1) Rayer la mention inutile



Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale

Service de Promotion de la
Santé en Favor des Élèves

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Nom du médecin de l'Éducation Nationale : Dr FOURNOL Philippe

Établissement scolaire : LP LAVOISIER, 60110 Méru.

Questionnaire médical à remplir par les parents
(à remettre au médecin le jour de la visite médicale)

Votre enfant, dans le cadre de la formation professionnelle choisie, aura à travailler dans son établissement scolaire sur des machines, à utiliser des produits réglementés ou à être confronté à des situations à risque professionnel. S'agissant d'un élève mineur, et dans le cadre de la procédure de dérogation aux travaux réglementés par le code du travail (décret n° 2015-443 du 17 avril 2015 - article L. 4153-9 du code du travail), l'avis du médecin de l'éducation nationale sur la compatibilité entre son état de santé et les tâches et travaux nécessaires à sa formation professionnelle est obligatoire. Il doit être mis à disposition de l'inspecteur du travail. A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous-destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.

Vos réponses sont strictement confidentielles et soumises au secret médical.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

Nom : Prénom : Classe :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
n° de téléphone :
La mère est-elle en bonne santé ? OUI NON Profession :
Le père est-il en bonne santé ? OUI NON Profession :
Nombre de frères et sœurs :
Nom et coordonnées du médecin traitant :

MALADIES PRÉSENTÉES ANTERIEUREMENT PAR VOTRE ENFANT

A-t-il(elle) déjà fait des convulsions ? : OUI NON Si oui, à quel âge ? :
A-t-il(elle) eu d'autres maladies neurologiques ? : OUI NON S'agissait-il d'une méningite ? : OUI NON
A-t-il(elle) eu des maladies respiratoires ou allergiques ? OUI NON précisez :
A-t-il(elle) eu des otites à répétition ? : OUI NON
A-t-il(elle) eu des problèmes de hanche ou de dos ? : OUI NON précisez :
Autres maladies importantes : OUI NON précisez :
A-t-il(elle) eu des accidents ? : OUI NON précisez :
A-t-il(elle) été hospitalisé(e), voire opéré(e) ? : OUI NON précisez :

tournez la page, SVP

ETAT DE SANTE ACTUEL DE VOTRE ENFANT

En ce qui concerne les vaccinations, il est rappelé que l'autorisation d'affectation à des travaux réglementés est conditionnée par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la loi.

A-t-il(elle) souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites ? : OUI NON

Actuellement, présente-t-il(elle) d'autres troubles actuellement (asthme, eczéma, allergie, urticaire, pertes de connaissance, malaises, problèmes de dos ou d'articulations, maux de tête, problèmes de vue ou de fatigue oculaire) ? ; merci de préciser : OUI NON

Est-il(elle) souvent absent(e) ? ; merci de préciser les motifs d'absence : OUI NON

Est-il(elle) suivi(e) par un médecin, un psychologue, un psychiatre ? merci de préciser pour quelle raison : OUI NON

Suit-il(elle) un traitement ? merci de préciser lequel : OUI NON

Avez-vous autre chose à signaler (par ex : caractère, comportement, vie familiale,...) ? merci de préciser lequel : OUI NON

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé et copie de tous documents utiles en votre possession (comptes rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc...).

Si vous le souhaitez, le médecin de l'éducation nationale peut vous recevoir sur rendez-vous. Prenez contact à cet effet avec l'infirmier de l'établissement scolaire.

INFORMATION IMPORTANTE

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A.....le.....

signature de l'élève :

signature des parents :



Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale

Service de Promotion de la
Santé en Faveur des Élèves



Nom du médecin de l'Éducation Nationale : Dr FOURNOL Philippe

Etablissement scolaire : LP LAVOISIER, 60110 Méru.

Madame, Monsieur,

Votre enfant, dans le cadre de la formation professionnelle choisie, travaille dans son établissement scolaire ou lors de ses périodes de formation en milieu professionnel sur des machines, utilise des produits réglementés ou est confronté à des situations à risque professionnel.

S'agissant d'un élève mineur, et dans le cadre de la procédure de dérogation aux travaux réglementés par le code du travail (décret n° 2015-443 du 17 avril 2015 – article L 4153-9 du code du travail), l'avis du médecin de l'Éducation Nationale sur la compatibilité entre son état de santé et les tâches et travaux nécessaires à sa formation professionnelle est obligatoire.

Cet avis doit être mis à disposition de l'inspecteur du travail. A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire au verso, que vous voudrez bien remettre à l'infirmerie sous pli cacheté.

Vos réponses sont strictement confidentielles et soumises au secret médical.

Mme RELMY Lisa, Infirmière scolaire.

PROBLEMES DE SANTE PRESENTES PAR VOTRE ENFANT DEPUIS LA DERNIERE VISITE MEDICALE

A-t-il(elle) présenté un problème de santé ? : OUI NON
Si oui, lequel ?

Est-il(elle) été souvent absent(e) ? : OUI NON
Si oui, merci de préciser les motifs d'absence :

A-t-il(elle) été hospitalisé(e) ? OUI NON
Si oui, merci de préciser pour quelle raison :

A-t-il(elle) été victime d'un accident ? OUI NON
Si oui, merci d'en préciser la nature :

Suit-il(elle) un traitement ? OUI NON
Si oui, merci de préciser lequel et depuis quand :

Nom et coordonnées du médecin traitant :

Si vous le souhaitez, le médecin de l'éducation nationale peut vous recevoir sur rendez-vous. Prenez contact à cet effet avec l'infirmierie de l'établissement scolaire.

INFORMATION IMPORTANTE

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A.....le.....

signature de l'élève :

signature des parents :

Document à fournir aux familles dès la rentrée en grande section ou lors de toute ouverture de dossier
puis à scanner dans Esculape avant de le rendre aux signataires

Dossier médical numérique ESCULAPE Accès et transmissions des données

Description d'Esculape

Esculape permet la saisie des éléments recueillis lors des visites médicales de votre enfant en milieu scolaire, dans un dossier numérique protégé, pour organiser un suivi efficace de sa santé et favoriser son bien-être et sa réussite scolaire. Auparavant ces éléments étaient consignés dans un dossier papier.

Sous la responsabilité du médecin, les informations qui y figurent sont strictement confidentielles.

Les données recueillies concernent notamment les vaccinations, l'examen statural-pondéral avec calcul de l'IMC, le bilan sensoriel : vue et audition, l'examen clinique, le bilan du langage, le bilan du développement de l'enfant, ou tout autre élément utile concernant sa santé, ainsi que les données d'état civil et de scolarité.

Les conclusions de ces bilans médicaux incluant, le cas échéant, des recommandations, des conseils ou des demandes d'investigations complémentaires ainsi que, si besoin, la remise d'un courrier à l'attention du médecin traitant, vous seront transmises. Le médecin veille également au respect de la confidentialité de cette transmission. Une fois anonymisées, les données de santé peuvent être utilisées à des fins d'études épidémiologiques.

Accord CNIL et exercice de vos droits

Application informatique hautement sécurisée pour le suivi de la santé de l'élève, Esculape est accessible aux médecins de l'éducation nationale ayant en charge votre enfant. Cette application du ministère de l'éducation nationale a reçu en date du 16 octobre 2017 l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1980013 v 1.

Les droits d'accès et de rectification des données par l'élève, ses parents ou ses responsables légaux à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du médecin de l'éducation nationale ou de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

Conservation et transmission des données

Conformément à la loi, ce dossier est conservé, actuellement jusqu'aux 28 ans révolus des personnes, dans les systèmes d'information du ministère de l'éducation nationale. Sous réserve de l'opposition prévue à l'article L. 1111-5, dans le cas d'une personne mineure, le droit d'accès est exercé par le ou les titulaires de l'autorité parentale et conformément à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, vous pouvez obtenir communication de ces informations sur demande écrite auprès du médecin de l'éducation nationale conseiller technique départemental.

De plus, cette loi et le décret n°2016-994 du 20 juillet 2016, disposent que toute transmission de données médicales d'un médecin à un autre professionnel de santé doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Cette disposition ne concerne pas la transmission entre médecins de l'éducation nationale d'une même académie.

Autorisation de transmission :

Sans opposition écrite de votre part, les données nécessaires au suivi médical de votre enfant pourront être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge. A tout moment vous pourrez modifier votre décision.

J'accepte

Je refuse

que les données nécessaires au suivi médical de mon enfant puissent être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge

Lu et approuvé par :
(Nom du ou des titulaire-s de l'autorité parentale)

Nom de l'élève : Classe :

Date : Signature(s) :

Ministère de l'éducation nationale juillet 2018



Service gestion

Choix du régime d'hébergement de votre enfant pour l'année scolaire 2022-2023

Demi-pensionnaire au ticket (Si vous ne souhaitez pas que votre enfant mange au self, il faut cocher cette case, il gardera le droit de réserver un repas en cas de besoin)

3,85 € par repas payable à l'avance en espèces, par chèque ou en ligne

Demi-pensionnaire au forfait 5 jours : 535.92 € pour 174 jours de fonctionnement soit 3,08 € par jour.

Merci de cocher le mode de paiement souhaité

Paiement en trois fois. Une facture sera envoyée tous les 3 mois par le lycée, il sera possible de la régler en espèces, par chèque ou en ligne :

Coût par trimestre

- 1^{er} trimestre : 203.28 €
- 2^e trimestre : 166.32 €
- 3^e trimestre : 166.32€

Paiement par prélèvement chaque mois.

Si vous choisissez ce mode de paiement, merci de remplir la fiche de demande de prélèvement automatique et le mandat de prélèvement SEPA joints au dossier.

Demi-pensionnaire au forfait 4 jours : 434.28 € pour 141 jours de fonctionnement soit 3,08 € par jour.

Merci de cocher le mode de paiement souhaité

Paiement en trois fois. Une facture sera envoyée tous les 3 mois par le lycée, il sera possible de la régler en espèces, par chèque ou en ligne :

Coût par trimestre

- 1^{er} trimestre : 169.40 €
- 2^e trimestre : 132.44 €
- 3^e trimestre : 132.44 €

Paiement par prélèvement chaque mois.

Si vous choisissez ce mode de paiement, merci de remplir la fiche de demande de prélèvement automatique et le mandat de prélèvement SEPA joints au dossier.

Il sera possible de basculer entre le forfait 5 jours et le forfait 4 jours du 1^{er} au 15 septembre 2022, selon l'emploi du temps de votre enfant.

Interne au forfait annuel 4 nuits

1345.52 € pour 139 nuits (nuitée, petit déjeuner, déjeuner et diner) soit 9,68€ par nuit.

Merci de cocher le mode de paiement souhaité

Paiement en trois fois. Une facture sera envoyée tous les 3 mois par le lycée, il sera possible de la régler en espèces, par chèque ou en ligne :

Coût par trimestre

- 1^{er} trimestre : 513,04 €
- 2^e trimestre : 416.24 €
- 3^e trimestre : 416.24 €

Paiement par prélèvement chaque mois.

Si vous choisissez ce mode de paiement, merci de remplir la fiche de demande de prélèvement automatique et le mandat de prélèvement SEPA joints au dossier.

Tarifs votés par la Région Hauts-de-France pour l'année scolaire 2021-2022.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur consultable sur le site Internet.

Le changement de régime en cours de trimestre est impossible sauf cas de force majeure justifié par le représentant légal. Dans l'hypothèse, la décision est laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

Nom du responsable légal :

Nom et classe de l'élève :

À Le

Signature des parents

**PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
DES FRAIS DE DEMI-PENSION / INTERNAT 2022/2023**

Les prélèvements automatiques sont effectués chaque mois pour le paiement des frais de restauration ou d'internat.

Même en prélèvement au mois, vous recevrez une facture tous les 3 mois afin de vous informer du coût total de l'hébergement de votre enfant pour le trimestre.

Vous optez pour le prélèvement automatique : OUI NON

Merci de remplir le formulaire, daté et signé pour **le 9 septembre 2022 dernier délai** :

- Je demande le prélèvement automatique pour la 1ère fois : OUI NON
(remplir également le formulaire d'autorisation de prélèvement
SEPA et fournir un RIB/IBAN du compte de prélèvement)

- Je renouvelle le prélèvement automatique : OUI NON
(ne pas remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement
SEPA **sauf changement de compte bancaire**)
(à ne cocher que si vous étiez déjà en prélèvement pour régler des sommes dues au lycée et que vous
souhaitiez poursuivre)

- Je renonce au prélèvement automatique : OUI NON
(à ne cocher que si vous étiez déjà en prélèvement)

Le premier prélèvement aura lieu début octobre

IMPORTANT : Vous devez veiller à avoir suffisamment sur le compte pour que le prélèvement puisse se faire.
En cas de rejet de prélèvement, les frais relatifs à ce rejet seront à votre charge.

À, le

Nom de l'élève

Nom et Signature du responsable légal

Adresse mail du responsable légal et financier

-----@-----

NOTICE EXPLICATIVE A L'ATTENTION DES FAMILLES CONCERNANT LA CAMPAGNE DE DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE 2022-2023

Votre enfant peut bénéficier, sous condition de revenus d'une bourse nationale de lycée. Vous devez récupérer et remplir le dossier de demande avec les pièces justificatives avant le 20 octobre 2022. **La bourse vous permet de vous aider à payer les frais scolaires.**

La campagne de bourse 2022-2023 s'effectuera sur dossier papier ou en ligne sur la période du 30 mai au 6 juillet 2022 puis du 1^{er} septembre au 20 octobre 2022 (tout dossier reçu après le 20 octobre sera rejeté).

Vous pouvez faire la demande **si vous êtes dans l'une ou plusieurs de ces conditions :**

- votre enfant n'était pas boursier en 2021/2022
- votre enfant n'était pas scolarisé en 2021/2022 au lycée Lavoisier
- votre enfant était boursier et scolarisé en 2021/2022 au lycée Lavoisier mais il a redoublé
- votre enfant était boursier et scolarisé en 2021/2022 au lycée Lavoisier mais la situation de la famille a changé entre temps (par ex : séparation, perte d'emploi d'un parent, décès, etc)
- votre enfant était boursier et scolarisé en 2021/2022 au lycée Lavoisier mais il a changé de filière
- votre enfant était boursier et scolarisé en 2021/2022 au lycée Lavoisier en classe de 2^{ème} année de CAP et entre en première bac professionnel en 2022/2023

Pour les élèves boursiers scolarisés au lycée Lavoisier en 2021/2022 qui n'entrent dans aucune de ces conditions la bourse est reconduite automatiquement sur l'année 2022/2023.

Pour faire une demande sur dossier papier :

- Le dossier papier vous sera adressé via l'ENT à partir du 30 mai
- Vous pourrez le réclamer auprès du service gestion

Pour faire une demande en ligne :

- Connectez vous à votre portail Educonnect (avec vos identifiants ou bien avec France Connect)

Pièces à joindre

- **Un document avec le numéro d'identification fiscale** (ex : avis de déclaration d'impôts, relevé d'impôt 2021 sur les revenus 2020 ou relevé d'imposition 2022 sur les revenus 2021)
- Si couple **non marié, tout document indiquant le numéro d'identifiant fiscal du conjoint**
- l'attestation de paiement de la CAF, **de moins de 3 mois indiquant** les personnes à votre charge et les prestations versées (nature et montant)
- Si vous êtes responsable de l'enfant **sans en être le parent** (ex : tutelle), copie de la décision de justice désignant le tuteur
- L'attestation sur l'honneur, jointe au dossier, remplie et signée